Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 20 Joumada I 1447
11 Novembre 2025

N° 154

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2995**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2995**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2997**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3002**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3002**
Avis aux créanciers **3005**
Convocations
Sociétés anonymes **3006**
Autres sociétés **3008**
Actes Administratifs
Avis au public **3009**
Divers
Avis au public **3009**
Rectificatifs **3010**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Le nom de la société à constituer : la société communautaire régionale de la production végétale et animale de Kairouan

Type de la société : régionale

Montant du capital souscrit de la société : 10.000 DT (dix mille dinars)

L'adresse prescrite du siège social : Rue Abdallah Ibn Hazzek, Mansoura, Kairouan - 3199

Sujet de la société : production végétale et animale

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 17/10/2025 au tribunal de première instance de Kairouan sous le n°34.

Le nombre d'action à souscrire en numéraire et le montant devait être payé immédiatement : 200 actions pour les qu'elles il y a 10.000 dinars.

Valeur d'une seule action : 50 dinars

La période d'ouverture de la souscription s'étend de la date de la publication jusqu'au 02/12/2025 avec la possibilité de la clôture anticipée, en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

Numéro du compte : 27009000000136024269

Date de l'assemblée constitutive de la société : 03/12/2025

Nom et prénom des fondateurs :

- Sassi Ben Hsan Ibrahim. Tél : 29 394 103
- Dhahri Sayed - Tél : 20 766 535
- Amri Fahmi - Tél : 90 414 786
- Ben Mansour Faten - Tél : 53 102 201
- Chiha Aymen - Tél : 25 635 662
- Hmidi Mohamed - Tél : 21 756 138.

Les personnes désirant participer à la constitution de la société doivent déposer leurs demandes auprès des fondateurs de la société et à l'endroit désigné par eux à cet effet en remplissant un formulaire de participation disponible chez les fondateurs, après avoir pris connaissance du projet de statut de la société.

2025S01481SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOTUFAM S.A
Société anonyme
Au capital de 420.000,000 Dinars
Siège social : 5014 Beni Hassen
RNE : 0978425E
MF : 0978425E/A/M/000
CNSS : 294151-47

1. Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 15 septembre 2025, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Hassen en date du 21/10/2025 Quittance N°013446 et Enreg N°25800926 le Conseil a décidé de nommer Monsieur Jérôme COPPOLANI nouveau Directeur Général.

2. Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2025, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Hassen en date du 21/10/2025 Quittance n°013447 et Enreg n°25800927 l'Assemblée a décidé de nommer la société FMBZ KPMG TUNISIE en tant que nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

3. Dépôt : Un exemplaire de chacun des documents ci-dessus mentionnés a été déposé au registre national des entreprises le 27/10/2025 sous le n° de la société 0978425E.

2025403755SANB2

SOFAM S.A
Société anonyme
Au capital de 400.000,000 Dinars
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Teboulba
RNE : 0022700S
MF : 0022700S/A/M/000
CNSS : 10730624

1. Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 15 septembre 2025, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Hassen en date du 21/10/2025 Quittance N°013444 et Enreg N°25800924 le Conseil a décidé de nommer Monsieur Jérôme COPPOLANI nouveau Directeur Général.

2. Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2025, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Hassen en date du 21/10/2025 Quittance N°013445 et Enreg N°25800925 l'Assemblée a décidé de nommer la société FMBZ KPMG TUNISIE en tant que nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

3. Dépôt : Un exemplaire de chacun des documents ci-dessus mentionnés a été déposé au registre national des entreprises le 27/10/2025 sous le N° de la société 0022700S.

2025403756SANB2

CHANTUNI SA
Société anonyme
Au capital de 720.000,000 Dinars
Beni Hassen - Gouvernorat de Monastir
RNE : 0022034F
MF : 0022034F/A/M/000
CNSS : 70269-41

1. Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 15 septembre 2025, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Hassen en date du 21/10/2025 Quittance N°013440 et Enreg n°25800922 le Conseil a décidé de nommer Monsieur Jérôme COPPOLANI nouveau Directeur Général.

2. Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2025, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Hassen en date du 21/10/2025 Quittance n°013443 et Enreg n°25800923 l'Assemblée a décidé de nommer la société FMBZ KPMG TUNISIE en tant que nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

3. Dépôt : Un exemplaire de chacun des documents ci-dessus mentionnés a été déposé au registre national des entreprises le 27/10/2025 sous le N° de la société 0022034F.

2025403757SANB2

Société Tunisienne de l'Air -Tunisair-
Société Anonyme au capital de 106 199 280 dinars divisé en 106 199 280 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-
Identifiant Unique : 002672W
Emission de l'« Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2 » de 124 800 000 dinars
sans recours à l'appel public à l'épargne APE

1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- réunie le 10/09/2025 a autorisé l'émission par la société d'un emprunt obligataire sans recours à l'APE pour un montant global de 150 millions de dinars, sur une période de 12 mois. La même AGO a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission et d'en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de Tunisair s'est réuni le 10/09/2025 et a décidé de subdéléguer à la Direction Générale de la société pour procéder à l'émission et d'en arrêter les conditions et modalités.

Usant de cette délégation de pouvoir, la Direction Générale de Tunisair a décidé, en date du 30/10/2025, d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 124 800 000 dinars et ce, sans recours à l'APE, selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 10 % l'an.

- Durée : 7 ans dont un an de grâce.

- Amortissement du principal : constant à partir de la 2ème année, mensuellement, sur 6 ans.

- Paiement des intérêts : mensuellement.

2. Renseignements relatifs à l'émission :

- Montant : Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 124 800 000 dinars divisé en 1 248 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier -CMF-.

- Période de souscription et de versement :

Les obligations de cet emprunt obligataire seront divisées en cinq catégories. Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus conformément au tableau suivant :

Catégorie	Nombre d'obligations	Montant des obligations	Période de souscription	Période de libération	Date de jouissance des intérêts
A	300 000	30 000 000	Du 11 au 20 novembre 2025	Du 11 au 20 novembre 2025	20/11/2025
B	300 000	30 000 000		Du 11 au 20 décembre 2025	20/12/2025
C	300 000	30 000 000		Du 12 au 20 janvier 2026	20/01/2026
D	300 000	30 000 000		Du 11 au 20 février 2026	20/02/2026
E	48 000	4 800 000		Du 11 au 20 mars 2026	20/03/2026

- Les souscriptions à chacune des cinq catégories de cet emprunt peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de la catégorie correspondante est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis pour chaque catégorie,

Passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement souscrit à la date de clôture des souscriptions, soit le 20/11/2025.

Lieu des souscriptions et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront reçus auprès de Tunisair, Boulevard Mohamed Bouazizi - 2035 Tunis Carthage-

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : «Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2».

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations souscrites seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables conformément au calendrier susmentionné.

- Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

- Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

- Nature des titres : Titres de créance.

- Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 : Des obligations.

- Paiement : Le paiement mensuel des intérêts et le remboursement du capital dû par Tunisair seront effectués à terme échu, le 20 de chaque mois pour toutes les catégories des obligations. Si ces jours de paiement seront des jours non ouvrables, le paiement sera reporté au premier jour ouvrable suivant :

Catégorie	Date de paiement du principal et des intérêts	1er paiement en intérêt	1er paiement en principal	Dernier paiement en principal et intérêt
A	Le 20 de chaque mois	20/12/2025	20/12/2026	20/11/2032
B	Le 20 de chaque mois	20/01/2026	20/01/2027	20/12/2032
C	Le 20 de chaque mois	20/02/2026	20/02/2027	20/01/2033
D	Le 20 de chaque mois	20/03/2026	20/03/2027	20/02/2033
E	Le 20 de chaque mois	20/04/2026	20/04/2027	20/03/2033

Le texte intégral de la notice d'information de cet emprunt obligataire a été publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier n° 7481 du 06 novembre 2025.

2025403758SANB2

Société «HERUNDO SA» (En liquidation)

Siège social : Bureau A1.2 Immeuble Chebil Avenue Farhat Hached Sidi Rezig Mégrine 2014 Ben Arous

Identifiant Unique : 1580015R/A/M/000

Suivant PV de l'AGO en date du 17/10/2025 à 14h:30 et enregistré à la Recette des Finances de Mégrine en date du 3/11/2025, sous le numéro 25702351, quittance n°M090798, et dont un exemplaire a été déposé au registre National des entreprises sous le n°2025P42600785 en date du 4/11/2025, il a été décidé ce qui suit :

1- La période de liquidation de la société HERUNDO S.A. a été prolongée d'une année supplémentaire, et prendra fin le 21 novembre 2026.

2- Le liquidateur est chargé d'accomplir toutes formalités légales et de représenter la société HERUNDO S.A. dans l'Assemblée Générale Ordinaire de HERUNDO TRADE.

2025403765SANB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Société Citoyenne Locale, Avenir de Djerba

Numéro d'identification fiscale : 1912535JNM00

Adresse : Intersection Al-Shiraa, Houmt Souk, Djerba

Conformément au procès-verbal de la réunion n°7 du 16 août 2025, enregistré de la recette des finances Djerba Houmet-Souk, quittance n°M103062, sous numéro d'enregistrement 2580463, le 22 août 2025 et au Registre national des entreprises le 8 octobre 2025.

M. Marouane Jaabiri a été élu président du conseil d'administration de la société Citoyenne locale Avenir de Djerba, succédant à M. Taher Rahmouni.

2025R03188SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation établi par les notaires, Maître Monia Nasrallah et son assistante Maître Fatma Tarhouni le 16/9/2025, enregistré au registre des brouillons

n°221/10 enregistré à la recette des finances Manouba, quittance n°M075746 du 23/9/2025. Mr. Mustafa Ben Ali Ben Dridi a cédé à sa fille, Malak Bent Mustafa Ben Ali Dridi, titulaire de la C.I.N n°09192475, la totalité du fonds de commerce destiné pour une station de lavage et de lubrification automobile, son M.F. 0252215N sis à la route de Matar, kilomètre 8, Douar Hicher, Manouba.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 5 novembre 2025.

2025R03154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances Denden le 23/10/2025 quittance n°M080368 enregistrement n°25203740 Mr. Hatem ben Mohamed Arbi Soufi demeurant au 10 rue Mustapha Khaznadar, Denden, Manouba a cédé à Mr. Adel ben Sadok Ben Belgacem Jlassi, demeurant au 51 rue 7 Novembre, Denden, Manouba, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à des activités commerciales sis au 16 rue Al Khansa, Denden.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse mentionnée ci-dessus pour les deux parties dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 6 novembre 2025.

2025R03155FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Rue Al Jazira le 27/10/2025 quittance n°M068189 enregistrement n°25203161. Les héritiers de feu Chaker ben Ahmed ben Al-Hajj Sghiir Al-Kafi ; sa veuve Mariem bent Mongi Kachbati et sa fille Hind bent Chaker Kafi, dont l'adresse de correspondance est le n°120, rue Hassan Hosni Abdel Wahab, Gammarth, Tunis 1057, à Mr. Abderrazak ben Jalloul ben Mohamed Bouhaffara, résident au 12, rue 47707 Al-H'rayria, Tunis, la totalité du fonds de commerce avec tous ses actifs corporels et incorporels. Destiné pour la gravure sur cuivre et de traitement du zinc et du plomb sis au 16 rue de Béji, Bab Bhar, 1000 Tunis,

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse ci-dessus des 2 parties dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 4 novembre 2025.

2025R03156FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 28/10/2025 à la recette des finances d'Hammam-Lif quittance n°M064191 enregistrement n°25202468.

Mme Raja ben Amara a vendu à Mr Mohamed Smii la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente des produits alimentaires sis au 24 Rue Slahedddine Bouchoucha Hammam-Lif les oppositions auront lieu entre les mains de maître Ahmadi Riadh avocat à la cour de cassation qui a élu domicile à son bureau au 06 Cité municipale Hammam-lif dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce est parue dans le journal le Quotidien du 7/11/2025.

2025R03162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 20/10/2025, enregistré à la recette des finances de Midoun le 21/10/2025, quittance n°M106500, enregistrement n°25205138, Wadiaa Bourkhis, domiciliée à Midoun Djerba, a vendu à la société MSE Pro, SARL en cours de constitution domiciliée à la rue du Phare Midoun Djerba, représentée par son gérant Rafik Thabet, le fonds de commerce de pâtisserie ouvrant sur la rue du Phare Midoun Djerba.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 01/11/2025 au journal quotidien Chourouk.

2025R03164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 29/9/2025, enregistré à la recette des finances de Midoun le 7/10/2025, quittance n°M102347; enregistrement n°25264869, Akram Ben Amara, domicilié à Khazroun Midoun Djerba, a vendu à Amel Ounali, domiciliée à Midoun Djerba, le fonds de commerce sis à l'avenue de la Liberté Midoun Djerba, destiné à la vente des épices, des herbes aromatiques, de viande blanche, et d'œufs bio.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 01/11/2025 au journal quotidien Chourouk.

2025R03165FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p en date du 8 octobre 2025 enregistré à la recette des finances de Yasminette le 14/10/2025 quittance n°M054903 enregistrement n°25204137. Mme Arbia Mabrouk a vendu à Mr Kouki Maher le fonds de commerce de restaurant sous le nom «Dar Zamen» sis au 01 résidence Alafran avenue la République et servant à tout commerce. Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à partir de cette Publication entre les mains du vendeur à l'adresse 85 cité wifak nouvelle Médina ben Arous. Cette annonce est publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien du 8/11/2025

2025R03166FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 21 octobre 2025, enregistré à la recette des finances la Goulette, en date du 24 octobre 2025, sous le n°25209396, quittance n°119179. Madame Faouzia Thabet, a cédé la totalité du fonds de commerce relatif à un local aménagé et exploité pour la vente de fournitures scolaires avec tous ses éléments matériels et immatériels, sis au 12 bis rue Lagha le Kram Est 2015 - Tunis à Madame Laila Raouefi.

Par conséquent, toutes les oppositions sont recevables à l'adresse de l'acheteuse sis au 12 rue Lagha, le Kram Est 2015 - Tunis entre les mains de l'acheteur Madame Laila Raouefi et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée au journal Al Chourouk le 6/11/2025 Page n°22.

2025R03167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S .S .P rédigé par Maître Maher Al Warshafani, Avocat, daté du 28/11/2022 et enregistré auprès de la recette des finances de Mégrine le 30/10/2025 sous le numéro de reçu M90210 et le numéro d'enregistrement 25208257. M.Jabran ben Al-Saghir ben Ahmed Balatif titulaire de la C.I.N numéro 070588454 daté du 7/7/2021 a vendu à M.Salim ben Moncef ben Hariz Al-Qasim titulaire de la C.I.N numéro 09623086 datée du 11/12/2012.

Tout le fonds de commerce avec ses éléments tangibles et intangibles exploités dans le magasin situé à Maghasa 06 au rez-de-chaussée du complexe Jawharat Al Najah fondek el Choucha ben Arous intersection de la route principale 01 Mégrine et aménagés en CAFE et MACHREB y compris les éléments suivants : marque de commerce réputation commerciale, clients, droits de location et autres.

Les parties reconnaissent que les objections légales peuvent être soumises à M.Salim Al -Qasmi à son siège social situé au n°42 FONDEK el Choucha Radés Ben Arous dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette vente au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée à «El chourouk» le 6/11/2025.

2025R03168FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation rédigé par le notaire Souai Kilani et son assesseur le 31 octobre 2025, enregistré à la recette des finances de Béni Khalled le 6/11/2025 quittance N°M040573. Mme. Yosra Ounallah inscrite au registre national des entreprises sous numéro 1112670N, a donné à Mme Hamida Yazidi la totalité du fonds de commerce de vente des fruits secs exploité au local sis à la rue de la République Béni Khalled Nabeul avec tous les éléments physiques et moraux. Les oppositions seront reçues entre les mains du donataire à l'adresse du fonds et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié le 5/11/2025 au journal Achourouk.

2025R03174FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par les deux notaires Boughzala Malek et Ben Youssef Lotfi en date du 20/9/2025 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 8/10/2025 quittance n°M070464 Mr Mourad Hachana a fait donation à Mr Said Hachana la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Mohamed Bouzouita Ksar Hellal destiné à l'activité café "CAFE TUNIS". Les oppositions seront reçues à l'avenue Mohamed Bouzouita Ksar Hellal.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 8/11/2025.

2025S01467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 30/5/2025, enregistré à la recette des finances Mansourah - Kairouan en date du 4/8/2025, quittance n°M069484 enregistrement n°25202955, Ahmed Ben Mohamed Hendaoui a vendu à Mohamed Amine Ben Nourreddine Nabli et Ahmed Ben Amor Dhif, qui résident à la Rue Assad Ben Fourat N°34 Kairouan, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels représenté pour le (Café Chey N°2 Nommé OUTTSODE VILLA).

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au JORT chez l'acheteur.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 7/11/2025.

2025S01468FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP du 23/10/2025 enregistré à la recette des Finances, Kalaa Sghira le 30/10/2025 reçu n°M043927 enregistrement n°25202024 madame Hanen ben Ali Dalel CIN n°05594810 délivrée 18/6/2016 immatriculée au registre de commerce N°1815066G a vendu à Mme Salwa ben Saleh Nasrali CIN n°09301521 délivrée le 19/7/2024 la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue de Habib Bourguiba Kalaa Sghira.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mme Salwa ben Saleh Nasrali avenue Habib Bourguiba Kalaa Sghira 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 5/11/2025.

2025S01469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 8/8/2025, enregistré à la recette des finances de Monastir le 11/8/2025 sous N°25205874 quittance N°M060653.

Mme Intissar Bent Hédi JLASSI, titulaire de la CIN N°06844440 a vendu et cédé à Mr Montassar Ben Ameur Ben Ali CHAOUECH, titulaire de la CIN n°06974874, la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce prêt à porter dénommé «Total Informatique» (Identifient Unique : 1300571 K) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Rez-de-chaussée de l'Immeuble Besbes Avenue de l'Environnement Bir Lahlou Monastir. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 8/11/2025.

2025S01470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Sfax le 3/11/2025 quittance n°M101598 Mr Ajmi Faical a vendu à la Sté Extra plan d'import export, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 44 rue Haffouz Sfax (Tout commerce)

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur au lieu de l'exploit du fonds de commerce, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Essabeh du 7/11/2025.

2025X01472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, enregistré le 24/10/2025, sous le n°25202683, Hédi Sghari CIN 05271676 a vendu à Dalel Hidouri CIN 08852607 le fonds de commerce sis à Immeuble Mokni Sfax destiné Lavage véhicules avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 01/11/2025.

2025X01474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat légalisé le 17 octobre 2025 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 17 octobre 2025, quittance n°091376, Mouna Ben Elarbi Jerbi demeurant à 103 Cité Boughatfa 1 Rawabi a vendu à Donia Ben Farid Hachani, l'intégralité du fonds de commerce sis à l'avenue Hassan Nouri Houmet Chorfa Bizerte. Pour librairie. RNE ER20250020652

Les oppositions se font au siège du vendeur ci dessus et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Achourouk en date du 29 octobre 2025.

2025403751FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 24/9/2025 sous le numéro 25205662 reçu n°M135148 La Sté Woodstone matricule unique n°D1576958, a vendu à la Sté ALPHA travaux électrique SARL, la totalité du fonds de commerce consistant en un local secondaire de la Sté sis à l'avenue Abu-Dhabi Hammamet exploité à tout commerce sauf café ou restaurant ou station de lavage.

Toute opposition doit être signifiée à l'acheteuse à l'adresse du fonds ci-dessus dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT. Cet avis a été publié aux journaux El Sahafa et La Presse le 9/10/2025.

2025403752FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré auprès du bureau des finances de Charguia le 3/11/2025 sous le n° de reçu M124333 N° d'enregistrement 25213390 M. Moncef ben Mohamed Badr a vendu à la société 2M YAYA Distribution sa gérante M. Marwa Mganem l'intégralité du Fonds de commerce à usage Café de première catégorie situé au 110 rue louis Braille Quartier El Khadra Tunis.

Les objections peuvent être adressées au cabinet de Maître Ahmed M'hadhbi sis au 14 rue Irak Lafayette Tunis dans le délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «le Temps» du 7/11/2025.

2025403753FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 7 et 8 octobre 2025 enregistré à la recette des finances de Charguia le 22/10/2025 sous le numéro 25212818 quittance numéro M120650 Mme Latifa Lamine épouse khmais ben Ismail et Skander, Mohamed, Sonia et Amor fils et fille de Khmais ben Ismail demeurant au 04 rue Varsovie Ariana ont vendu à Mme Faten Ben Elakanji demeurant à impasse Mankouch Bab Eljazira la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels aménagé en café de 1ère classe nommé «Abou Khalil» R N E 1017767 M.

Tout créancier du précédent propriétaire devra faire opposition au paiement de prix de vente au bureau de maître Yasmina Béji 10 Avenue louis Braille Tunis dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La publication de cette vente a été faite au journal le Quotidien à la date du 02/11/2025.

2025403754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente signé à la municipalité de la Goulette le 23-10-2025. Mme Roua Trabelsi titulaire

de cin n°11039912 a vendu à Mr Touil Yacin titulaire de cin n°13414631 la totalité du fonds de commerces sis aux jardins d'El Aouina 2045 Tunis exploité à la vente des produits alimentaires générales enregistré sous l'identifiant unique n°w1537912.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis aux jardins d'El Aouina 2045 Tunis, et ce dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk parus le 7-11-2025.

2025403759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé Maître Khalil Ouenzerfi, Avocat à la cour de cassation en date du 11/10/2025 enregistré à la recette des finances de Jendouba en date du 28/10/2025 sous le n°25204571 quittance N°M095855. La Société "PC RITAIL OUTLET" SA au capital d'un million de Dinars, dont le siège social est sis au numéro 2, rue de Mauritanie immeuble Ichbilia mezzanine Sfax, inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 0418325L a vendu à La Société Habib MECHERGUI, SUARL au capital d'un million huit cent trente mille Dinars demeurant à la Rue de la Briqueterie 8100 Jendouba, inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 1865367V, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels le fonds de commerce exploité dans le local n°16 sis à la rue Khaled Ibn El Oualid Jendouba couvrant une superficie approximative de 35 m² servant à l'exercice de toutes les activités commerciales au prix global de Trente Mille (30.000DT, 000) Dinars.

Le délai des oppositions est de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et toutes oppositions seront effectuées entre les mains de l'acquéreuse La Société Habib MECHERGUI dans son domicile élu sis à la Rue de la Briqueterie 8100 Jendouba.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 7 Novembre 2025 conformément aux dispositions de l'article 191 du code de commerce.

2025403761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/10/2025 enregistré le 22/10/2025 à la Recette des Finances Ezzahra sous le N°25202761 quittance n°M058655, Mme Ines Dabbabi demeurant à l'Avenue Taib Elmhiri Ezzahra ben Arous a vendu à Mr Mohsen Hergal demeurant au 1 rue 9 avril Mégrine Erriadh ben Arous, la totalité du fonds de commerce exploité pour tout commerce au local sis au rez-de-chaussée du 9 rue Anas Ibn Malek Magasin Amal n°1 Ezzahra Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues dans le délai de 20 jours de la publication du présent avis au journal officiel à l'adresse du local dans lequel est exploité le fonds de commerce.

Dépassant ce délai, toutes les oppositions sont rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal "Essabeh" du 5/11/2025.

2025403767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 27-24/10/2025 enregistrée à la recette des finances Habib Thameur le 29/10/2025 reçu n°M057785 et enregistrement n°25203028, Madame Raouin Halima a vendu tout le fonds de commerce sis au 03 rue Moukawiline Bab-Bhar Tunis, et qui a comme activité salon de Thé à Monsieur Kassar Mohammed.

Toute opposition éventuelle concernant cette vente est reçue entre les mains de l'acheteur Kassar Mohammed au 04 rue Narjes La Marsa Tunis et ce jusqu'à l'expiration du délai légal des oppositions.

Cette vente a été publiée au journal "Echourouk" du dimanche 9/11/2025.

2025403770FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 29/9/2025 enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 01/10/2025, quittance n°M111990 enregistrement n°25308590, Mr Faycel Gasmi a loué à la Sté TAWABEL SLOUMA représentée par son gérant Mr Faycel Gasmi, la totalité du fonds de commerce "gérance libre" vente des épices et fruits secs et des produits alimentaires, dans le local sis 17 avenue Habib Bourguiba cité Taeib Mehiri Laouina Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 8/9/2025.

2025R03151FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé, enregistré à la Recette des Finances à Nabeul avenue Taieb Mhiri le 3-9-2025 sous le n°25305193, Quittance n°M095374, Madame Sana Bent Alradhi Darmoul titulaire de CIN n°06338738 a loué à Monsieur Moez Ben ARBIA titulaire de la CIN n°14405742 délivrée à Tunis le 27/11/2023, la totalité de son Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels liés à une activité de vente de fruits Secs exploité au local situé à la rue Justice Nabeul 8000.

Cet avis a été publié au journal la Presse en date du 9/10/2025.

2025R03152FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat enregistré à la recette des finances Mourouj le 16/5/2025 quittance n°M043810 enregistrement n°25302360. Mme Nejia bent Ahmed Kawali a loué à Mr. Maher ben Mohamed Fawaz Kenjo, titulaire de la carte de séjour n°00037540 en gérance libre la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour exercer une activité commerciale au 5 rue des Martyrs, Mourouj 1, pour une période renouvelable d'un an, du 01/4/2025 au 31/5/2026.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 31 octobre 2025.

2025R03153FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat enregistré à la recette des finances Mourouj le 02/11/2021 quittance n°M48910 enregistrement 21302710. Mr Salim ben Mustapha ben Mohamed Amous a loué à Mme Nouha bent Lotfi ben Belgacem Rizgui en gérance libre la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour la vente des viandes sis au n°3 du marché municipal des bouchers, marché central de Tunis, pour une période renouvelable du 01/7/2021 au 30/6/2022.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 24 octobre 2025.

2025R03157FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 27/10/2025 enregistré à la recette des finances Med Maarouf Sousse le 3/11/2025 sous inscription n°25302361, Mr. Jamel Ben Said titulaire de la CIN n°08460597 a loué à la Société «JAMEL B S SPORT» SUARL immatriculée sous l'identifiant unique 1949012G, représentée par son gérant Mr Jamel Ben Said, la totalité du fonds de commerce sis au 04 Rue Malta Sousse, représentant un local de Vente de prêt-à-porter en détail avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 6/11/2025 sous le numéro N°IP325/1213.

2025S01464FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. en date du 10/03/2025, enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana en date du 14/3/2025 (Enregistrement No25300795 et quittance n°M024607), Mr Hassen Ben Hfaidh a loué en gérance libre à Madame Nadia Ben Hfaidh la totalité du fonds de commerce exploité au local situé au rez-de-chaussée numéro 11 bis rue Abderrahmen Mami Borj Louzir Ariana destiné au commerce des produits parapharmaceutiques et produits paramédicaux avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée de 02 ans renouvelables à compter du 1er avril 2025 pour prendre fin le 31 mars 2027.

Cet avis a été publié dans deux journaux : Echourouk et Le Quotidien du 6/11/2025.

2025403750FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic des Copropriétaires

Résidence Les Terrasses de Hergla

Quartier Ambria- Hergla

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 20/7/2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Bou Ali le 10/10/2025 sous N°25701248 Quittance n°M029570, déposé à la municipalité de Hergla le 22/8/2025 sous N°2713, il a été mentionné la constitution du syndic des Copropriétaires Résidence Les Terrasses de Hergla qui se compose de :

Président : Mr Walid Ayari

Trésorière : Raoudha Ayadi

Secrétaire général : Noomene Limayem.

2025S01333APSF1

Avis

En vertu des dispositions de l'assemblée générale du 30 Novembre 2024 enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des entreprises et des contrats sous le n°25803083, Reçu n°M003334 le 25 Mai 2025 à Sfax.

A été constitué le Syndic des copropriétaires de l'Immeuble NAKHIL 2, situé à la Route de Gremda km 5. Au cours de cette audience ont été élue les membres suivants :

- Mr Houssem Ben Miled : Président du syndic

- Mr Ahmed Gurmazi : Trésorier

- Mr Karim Gurmazi : Membre.

2025X01473APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : AL BARAKA BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 88 Rue Hedi Cheker Tunis.

Partie saisie :

La société RASLENE Services de nettoyage société à responsabilité limitée, inscrite au RNE identification unique N°1518877 E, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la Rue Taieb Mhiri Kalaa Kobra

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°80482 Monastir d'une superficie de 1170 m², dénommé «OLFA» sis à Ksar Helel.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 1 060 640 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 3/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01465VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RN E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Hechemi Ben Mohamed Lili, Titulaire de la CIN n°04040416, demeurant n°1 immeuble B cité Hadramaout Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété Objet du Titre Foncier n°86424 Sousse consistant en une villa moderne, comprenant un sous sol, un rez-de-chaussée et premier étage sis à la rue Zouhaier Safi cité Sahloul 2 Sousse, d'une superficie de 454 m². Le sous sol se compose d'un salon, 2 pièces, salle de bain, cuisine, garage et dépôt, collecteur d'eau de pluie, d'une superficie de 218m².

Le rez-de-chaussée consistant en une villa se compose d'un salon, 2 pièces, salle de bain, cuisine, d'une superficie de 225 m² et du premier étage accessible par un escalier à l'intérieur, et se compose de 3 pièces, salle de bain, et une chambre avec salle de bain d'une superficie de 210 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 8/12/2025 à 9h.

Mise à prix :

Huit cent deux mille neuf cent quatre vingt Dinars (802.980,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2025S01466VEPA1

Vente immobilière avec déduction de 40 %

Maître Abdelkrim May, avocat, dont le cabinet est situé au 6 rue Mohamed Helioui, à Kairouan, immatriculée sous le numéro W/901717, annonce qu'à la demande de Mohamed Moncef Bouden, titulaire de la carte nationale d'identité n°01921040, demeurant dans le quartier Mohamed Ali de Kairouan, il a été décidé de vendre une maison d'habitation comprenant une entrée de sous-sol donnant directement sur la rue Annaba, orientée vers la Qibla, et une véranda nue surplombant un escalier exposé à l'ouest. Cette véranda possède une seconde entrée de sous-sol menant à un étage supérieur construit par feu Abdelwahab Bouden. Depuis la véranda nue, un passage mène vers la Qibla à un espace nu. Un autre passage mène à l'ouest à un premier couloir donnant sur une première pièce orientée vers la Qibla. A côté de cette pièce, à l'ouest, se trouve un bloc sanitaire orienté vers la Qibla. A côté de celui-ci, dans la même direction, se trouve un débarras à l'est avec une seconde entrée de sous-sol. Ce débarras possède également une seconde entrée de sous-sol donnant directement sur la rue. Depuis le premier couloir, un passage mène vers la Qibla à un espace central nu donnant sur la rue. Cet espace comprend une cuisine en sous-sol ouverte sur l'extérieur et une seconde porte, orientée à l'est, qui donne sur un second couloir. Ce couloir dessert une deuxième pièce, ouverte au sud, et une troisième pièce, ouverte à l'ouest. Cette troisième pièce communique avec une quatrième pièce, également ouverte à l'ouest, et un salon, lui aussi ouvert à l'ouest. Une cinquième pièce, ouverte au sud, mène à l'est vers un espace ouvert. Les murs sont en pierre et en brique, le toit est en tôle ondulée et le sol est carrelé. La propriété mesure 210 mètres carrés, dont 136 mètres carrés couverts et 74 mètres carrés nus. Elle est enregistrée sous le numéro 13581/Kairouan et nommée «Quartier Mohamed Ali Kairouan», et se situe sur la route principale n°18, dans la délégation de Kairouan, gouvernorat de Kairouan. Le prix de départ, après une réduction de 40%, est fixé à (74 880 000 dinars) tunisiens. La vente aura lieu le lundi 1er décembre 2025 à 9h, au service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan. Les visites sont possibles toute la semaine. Seuls les acquéreurs ayant versé un tiers du prix d'achat pourront participer à la vente aux enchères. Ouverture de la vente par un avocat.

2025S01475VEPA1

Vente immobilière

Maître AZER ZINELABIDINE

Avocat à la cour de cassation

16, rue Ibn El Jazzar, 1002 Tunis

1- Poursuivant :

La société TASMID, représentée par son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le numéro d'identification unique S 0433302, ayant son siège social situé sur la route nationale N°5, km 16, El Mornaguia, gouvernorat de Manouba, et ayant choisi pour son domicile de notification l'adresse de son avocat, Maître Azer Zinelabidine, avocat à la cour de cassation, 16 Rue Ibn El Jazar, Tunis.

2- L'avocat poursuivant :

Maître Azer Zinelabidine, avocat à la cour de cassation, 16 Rue Ibn El Jazar, Tunis.

3- Partie saisie :

La société AGRI TUNISIA, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, identifiant unique 1489987 W, ayant son siège social sur la route de Ben Arous, km 1 de Mornag, partie saisie.

4- Immeuble saisi :

Il s'agit d'un bien immobilier non inscrit au registre de la propriété foncière, appartenant à la partie saisi, situé précisément sur le bord de la route C35, reliant Ben Arous et Mornag (à 1,5 km de Mornag et à 6,5 km de Ben Arous), à la limite de la commune de Mornag, gouvernorat de Ben Arous. Ce bien comprend un bâtiment construit sur un terrain d'environ 1000 m², composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage réparti comme suit :

Le rez-de-chaussée est constitué d'un grand espace servant de salle d'accueil, avec deux salles menant à l'arrière du bâtiment, et un escalier central menant au premier étage (208 m²). Le premier étage comprend plusieurs bureaux, des toilettes et une petite cuisine (117 m²) A l'arrière du bien, se trouve un bâtiment secondaire, constitué de deux entrepôts (320 m²) de plus, sur le côté droit de l'entrée, il y a un logement de gardien (30 m²) et, à l'extrémité de l'aile ouest, un autre logement de gardien, avec un escalier, un balcon, une kitchenette et des toilettes, le tout dans une surface couverte (30 m²).

L'ensemble du bâtiment est entouré d'une clôture sur les côtés et à l'arrière.

5- Les charges accessoires sur le bien immobilier : Aucune charge.

6- Mise à prix :

Neuf cent treize mille cinq cents dinars (913.500,000 TND) tel qu'évalué par l'expert M. Othmane Mehiri, sur la base de l'ordonnance sur requête n°110207 rendue par le président du tribunal de première instance de Ben Arous le 13 juin 2025.

7- La date d'audience :

Jeudi dix-huit décembre deux mille vingt-cinq (18/12/2025) à neuf heures 9h du matin et les heures suivantes, devant la Chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Ben Arous, dont le siège est situé à Choucha, Radés, gouvernorat de Ben Arous.

8- La visite :

La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix. Les étrangers doivent obtenir l'autorisation nécessaire auprès de gouvernorat.

2025403760VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, Identifiant Unique M°120H.

Partie saisie : La Société de Promotion Immobilière GMACH FRERES, SARL, inscrite au RNE sous le n° 0913948Z, dont le siège social, Rue de la Bourse n°33 - 2045 Résidence ZRAD, appartement A 33 Les Berges du Lac 2 - La Marsa Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 176881 Tunis dénommé Nihel d'une superficie de 1456 m² sis à la zone Sidi Hsine Sijoumi Cité Boudhina Gouvernorat Tunis consistant en un terrain sur lequel est construit 2 immeubles à étages; le 1er Immeuble : est reparti en un R.D.C. et 4 étages constitué d'un R.D.C de 255m², le 1er étage de 255m², le 2ème étage de 235m², le 3ème étage de 200m², le 4ème étage de 170m², couverts. Le deuxième immeuble : R.D.C. d'une superficie de 575m², le 1er étage 530m², le 2ème étage de 470m², le 3ème étage 390m², le 4ème étage 320m², le tout à usage d'habitation de standing alimenté en eau, gaz, électricité et en état de futur achèvement à l'exclusion de 4 appartements vendus par le débiteur à savoir : Appartement n°B 0-1 au R.D.C. du Bloc B d'une superficie de 117 m². Appartement n°B.2.2 au 2ème étage Bloc B d'une superficie de 72 m² - Appartement n°B.2.4 au 2ème étage Bloc B superficie 56 m² - Appartement n°B.2.6 R.D.C. Bloc B superficie 72 m² et 9 m² de partie commune pour chaque appartement.

Mise à prix : (1.737.600,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 15 décembre 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de «Tunis 2» à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025403768VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de nomination d'un liquidateur

Association Ahl El Khir Chot Essalem

Siège social : Avenue Corniche Chot Essalem, Gabès 6061

Par décision rendue par le Tribunal de première instance de Gabès en date du 28 octobre 2025, M. Lassaad Essid a été nommé liquidateur de l'Association Ahl El Khir Gabès, et ce, sous la supervision du juge commissaire.

Les créanciers sont invités à adresser leurs créances, accompagnées des pièces justificatives au bureau du liquidateur, M. Lassaad Essid, sis à l'Avenue Imam Sehnoun, Midoun 4116 Djerba,B.P.383,et ce dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis.

2025R03159VEPA2

Dépôt du tableau des créances

Société SUD SOIL

Identifiant unique : 1347251 Y

Siège social : Avenue Hamza Ibn Abd El Mottaleb, Gabès

Le syndic de faillite de la société sud soil Lassaad Essid, informe que, le 24 juin 2025, le tableau des créances de la société faillie a été visé après vérification par le juge de la faillite et déposé au greffe du Tribunal de première instance de Gabès.

Conformément aux dispositions de l'article 534 du code de commerce, les créanciers de la société disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la date du présent avis pour présenter au greffe du tribunal leurs éventuelles oppositions. A l'expiration de ce délai, le juge-commissaire de la faillite arrêtera définitivement le tableau des créances.

2025R03160VEPA2

Dépôt du tableau des créances

Société EXTRA CARRELAGE

Siège social : hôtel Anis, Gabès

Identifiant unique : 1250478K

Le syndic de faillite de la société extra carrelage Lassaad Essid, informe que, le 24 juin 2025, le tableau des créances de la société Faillie a été visé après vérification par le juge de la faillite et déposé au greffe du Tribunal de première instance de Gabès.

Conformément aux dispositions de l'article 534 du Code de commerce, les créanciers de la société disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la date du présent avis pour présenter au greffe du tribunal leurs éventuelles oppositions. A l'expiration de ce délai, le juge-commissaire de la faillite arrêtera définitivement le tableau des créances.

2025R03161VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Conformément au jugement de la cour d'appel de Gabès sous numéro 18580 en date du 20/12/2024 il a été décidé de dissoudre la Société «boulangerie sidi nasr» SARL et de nommer l'expert Mr Mohamed Houcine Dahmani sis à l'immeuble radio Elyssa EL manara GABES, liquidateur de la Société, Tél : 52.789.153.

2025R03163VEPA2

Appel d'Offre de cession de la société de Tourisme et Loisirs au tiers

(Hôtel NEPTUNE Hammamet)

En exécution du jugement n°830 prononcé par le tribunal de 1ère instance Tunis 1 le 18/01/2022, il aurait procédé à la cession au tiers de la Société de Tourisme et Loisirs I.U 0538953C (hôtel NEPTUNE à Hammamet avec son Fonds de commerce - sans effectifs), conformément aux clauses du Cahier des Charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du contrôleur d'exécution chargé de la cession (contre 300 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession NEPTUNE» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 2068 Tél : 52.299.508 / 71.472.065, et ce au plus tard le 02/02/2026. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du cahier des charges, ne seront pas acceptées.

2025R03170VEPA2

Nomination d'administrateur judiciaire

Selon la décision n°11230 datée le 24/6/2025 rendue par le tribunal de 1ère instance de Nabeul, il est décidé la nomination de Mr Rached Zaghdoudi administrateur judiciaire de la société COMEC TUNISIE IU 0981911P. Et ce Afin de se conformer aux exigences de la décision d'appel n°42955 rendue par la Cour d'appel de Nabeul le 30/4/2025, le chargeant de gérer temporairement la société jusqu'à ce que cela cesse, et de convoquer les assemblées générales pour toutes les années de gestion de gérant, ainsi que d'établir un inventaire détaillé des actifs mobiliers et immobiliers de la société et de déterminer ses bénéfices depuis 2009.

2025R03171VEPA2

Nomination d'un liquidateur pour le fonds de commerce café Mathilde

Place 3 Août Monastir

MF : 1516809H

En vertu du jugement de la décision rendue par la cour d'appel du tribunal de Monastir sous N°67133 du 13 mars 2024 et confirmant le jugement de référé rendu par le tribunal de première instance sous le N°824 au 6 avril 2022 est portant sur la nomination d'un liquidateur judiciaire pour le fonds de commerce café Mathilde et la décision de monsieur le président du tribunal de première instance de Monastir au 09 Août 2022 arrêtent le remplacement de M. Yassine Boudriga liquidateur.

2025S01434VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Sousse annonce la décision du juge commissaire du 3/11/2025 dans l'affaire n°251 pour l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 5.059,934 dinars consignée à la trésorerie régionale de Sousse le 7/3/2023 objet de l'attestation de dépôt n° 2000918P quittance n°M059632 du 10/8/2020 contre la Société SIS TEXTILES sise à la rue de l'indépendance Sidi Bou Ali Sousse à la diligence de Maître OLFA GHARBI Avocate à la cour de cassation, de la société Internationale Avocats Conseils pour le compte de la BFPME ayant domicile élu à son étude sise au 37 bis rue Ali Zlitni Manar 3, Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale.

2025403762VEPA2

Société "SAMF"

SARL au capital de 25 000 dinars

Siège social : Route de Bizerte Km 04 Cité Essalem Bp 26 Riadh Andalous

IU : 0719021W

En exécution de la décision du tribunal de première instance d'Ariana du 11 juillet 2025 dans l'affaire n°352 il a été décidé la nomination de l'Administrateur Judiciaire Akram CHRITI, sis au 5 Bis avenue Tahar Ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis tél 26708130-58135136 en qualité de Syndic de faillite sous la Tutelle de juge Madame Rawanda Manai.

2025403763VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire de la société

«IMAM OGLU TUNISIE» SARL

Matricule fiscal : 1107905 E

Adresse : N°8 rue Sahl Ibn Haroun, Wadi Qaryana, 2010, Manouba et actuellement N°70 rue 18 Janvier 1952 Tunis 1001

Capital social : 5.000,000 Dinars

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Tunis sous le n°81753 en date du 26 Mai 2025, il a été décidé la nomination de Mr. Rahmouni Bilel en tant liquidateur judiciaire de la société «IMAM OGLU TUNISIE» matricule fiscal sous le N° E1107905 sous le contrôle du juge, afin d'assurer l'encaissement des fonds de la société, le règlement de ses dettes et la répartition du solde de la liquidation entre les associés chacun selon sa part de participation.

Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur judiciaire susmentionné à la rue de 18 janvier, Immeuble 19, Appartement AR2 Ariana 2080.

Téléphone : 71.709.153 / Fax : 71.709.863

2025403769VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 8 010 000 Dinars

Siège social : Hôtel Sun Garden - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0871375A

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT sont invités à assister, le vendredi 12 décembre 2025, à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire, à l'issue de la première, à onze heures du matin sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2025R03172SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société BINA TRADE

Société anonyme

Au capital de 3 040 000 DT

Adresse Immeuble MAJUS, Rue du Lac Malawi Les Berges du Lac1 - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1073282K

Messieurs les actionnaires de la société BINA TRADE sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le jeudi 4 décembre 2025 à 10h au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à la rue du Lac Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et régularité de sa convocation;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion relatifs aux exercices clos les 31.12.2014, 31.12.2015 et 31.12.2016;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes, relatifs aux états financiers des exercices clos les 31.12.2014, 31.12.2015 et 31.12.2016 ;

4. Approbation des conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;

5. Approbations des états financiers des exercices clos les 31.12.2014, 31.12.2015 et 31.12.2016 ;

6. Affectation des résultats des exercices 2014, 2015 et 2016 ;

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2014, 2015 et 2016;

8. Fixation des jetons de présence pour les exercices 2014, 2015 et 2016 ;

9. Démission d'administrateurs;

10. Ratification des nominations provisoires d'administrateurs ;

11. Nomination des administrateurs pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;

12. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;

13. L'accomplissement des formalités légales.

Le dépôt a été effectué au RNE en date du 4/11/2025.

2025R03173SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MEDITERRANNEENE DE PRESTATIONS MEDICALES

CLINIQUE LA CONCORDE

S.A. au capital de 19 510 000.000

Siège social : Cité Boukhzar Bouhsina - Sousse

M.F. : 1235624M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CONCORDE S.A. sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 5 décembre 2025 à 14 heures au siège social - Cité Boukhzar Bouhsina Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Proposition d'augmentation du capital social d'un montant de 1 000 000 dinars, par conversion du compte courant de l'associé en actions du capital social.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital effectuée par conversion du compte courant de l'associé en actions du capital social.

- Mise à jour de l'article 6 des statuts de la société.

2025S01471SANB3

Convocation à l'AGO

Société "CENTRALE IMMOBILIERE DE L'AVENUE"

S.A Au capital de : Deux cent mille dinars (200.000)

MF : 000/M/A/0000827N

RC : B125221999

Siège social : 2 Rue Hannon Tunis

Messieurs les actionnaires de la société «CENTRALE IMMOBILIERE DE L'AVENUE» sont invités à l'assemblée générale ordinaire le 18 Novembre 2025 à 10 H à l'Hôtel Magestic, 36 Avenue de Paris à la salle Concerto et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 ;

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers au titre de l'exercice 2021 ;

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 ;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2021 ;

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour le mandat 2022-2023 et 2024 ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2023-2024-2025 ;

Et questions diverses.

2025403772SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société INTUCO SA

Au capital de 5 000 040 dinars

Immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro 1691920J

Siège social : Zone Pétrolière, 2040 Radés Ben Arous

Le Conseil d'Administration réuni en date du 7 novembre 2025 a l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société qui se tiendra le 6 décembre 2025 à 10 heures au siège social de la société sis à la Zone Pétrolière, 2040 - Radés Ben Arous afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport élaboré par le Conseil d'Administration d'INTUCO présentant le projet de réduction du capital social de la société pour absorption des pertes, puis une augmentation de capital par incorporation de comptes courants d'associés et par apports en numéraire, avec la définition de l'ensemble des modalités pratiques correspondantes.

- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à la réduction du capital.

- Approbation par l'AGE du projet de réduction du capital

- Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur la certification du montant des créances détenues par les actionnaires souscrivant à l'augmentation de capital et la renonciation au Droit Préférentiel de Souscription (DPS)

- Approbation par l'AGE du projet d'augmentation du capital,

- La modification corrélative des statuts de la société.

- Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour la réalisation des opérations de réduction et d'augmentation de capital.

- Pouvoirs à conférer à un tiers pour les formalités de publicité et d'enregistrement des pièces légales.

2025403773SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

Société Iberostar Tunisie

Société anonyme

Capital social : 100.000 Dinars

Siège social : Hôtel Averroès 8052 - Yasmine Hammamet Bouficha - Sousse

Identifiant Unique : 633890P

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 18 septembre 2025 à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant se tenir le 10 décembre 2025 à 10H00 par visioconférence au siège social de la Société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 475 du code des Sociétés commerciales;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Pouvoirs pour les formalités.

2025403774SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale 2024

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles "El Houda" Mahdia

Siège social : Rue Taieb M'hiri 5100 Mahdia

MF : 034444 K/P/M/000

R.C : B111299199

Tél : 73 681 641

Fax : 73 692 660

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles "El Houda" Mahdia sont invités à assister à l'assemblée générale de l'année 2024 qui se tiendra le jeudi 27 Novembre 2025 à 8H à la maison de culture de Mahdia pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport moral de l'exercice 2024.

2/ Lecture des états financiers de l'exercice 2024.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024.

4/ Approbation du rapport moral et des états financiers de l'exercice 2024.

5/ Quitus des membres du conseil d'administration de l'exercice 2024.

6/ Mise à jour des listes des adhérents.

7/ Mise à jour des statuts.

8/ Affectation du résultat de l'exercice 2024.

A/ Les Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers, le bilan de l'exercice 2024 sont mis à la disposition des adhérents à partir du 18 Novembre 2025 au 26 Novembre 2025 au siège de la société Mutuelle à Mahdia.

C/ En cas d'empêchement, tout adhérent peut se faire représenter par une procuration légalisée au profit de l'un de ses collègues, de son conjoint ou de l'un de ses ascendants ou descendants.

(Article 18 du statut type des sociétés Mutuelle de base).

2025S01474SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé qu'en application de la loi N°66-27 du 30 Avril 1966, portant promulgation du code de travail, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le chapitre VI relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes (les articles de 293 à 324), l'article 9 du décret N°88-1968 du 28 mars 1968 relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes et le décret N°2687-2006 du 9 octobre 2006 relatif aux procédures d'ouverture et d'exploitation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, la direction de la Sécurité au ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie a déposé le rôle de recouvrement de la taxe annuelle de contrôle et de surveillance des établissements classés pour l'année 2022 (dont la recette est au profit de l'agence nationale de protection de l'environnement et le ministère de la santé) aux circonscriptions des recettes de finances relevant des adresses des contribuables pour les personnes physiques et l'adresse du siège social pour les personnes morales.

A cet effet, tout contribuable propriétaire de manufactures, usines, ateliers, chantiers et d'une manière générale tout établissement classé ayant fait l'objet d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé à quelque catégorie qu'il appartient (première ou deuxième ou troisième catégorie) est tenue de se présenter à la recette des finances territorialement compétente pour régler le montant de la taxe.

Toutefois, les réclamations ou observations éventuelles relatives au recouvrement du rôle dans le cas où l'établissement objet de l'autorisation cesse l'activité ou dans le cas de vente ou de cession de l'autorisation à un nouveau exploitant seront reçues par le directeur de la Sécurité au ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société METEC dont le siège social est situé au parc d'activité économique 7050 Menzel Bourguiba du Gouvernorat de Bizerte, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2024-09-0201-0005498 en date du 17 Avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation pour la régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une fonderie des métaux et alliages non ferreux, située à l'adresse susvisée objet de l'arrêté d'autorisation enregistré sous le N°02116 en date du 20 Juin 2016 suite à l'installation d'une nouvelle extension et réaménagement intérieur de l'unité industrielle objet de l'autorisation et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité de Menzel Bourguiba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Menzel Bourguiba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société «HUILERIE OULED SALEM SUPER OLIVE» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 18/09/2025.

en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé du 2ème catégorie qui consiste en une huilerie située au sous délégation EL SOUDAN Délégation Ghraiba - Gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de GHRAIBA ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de GHRAIBA dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de GHRAIBA, ou à la Municipalité de GHRAIBA.

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

M. Salem Ben Bachir Hamdi, titulaire de la carte nationale d'identité n°00506254 en date du 2 février 2018, déclare par la présente avoir perdu le titre de propriété du bien immobilier N°25040 El Mnihla, daté du 20 février 2023 et enregistré au registre foncier sous le N°96806 Ariana.

Cette perte est confirmée par une déclaration sur l'honneur enregistrée auprès de la municipalité d'El Ghazala le 5 novembre 2025 et reçu sous le n°16827.

2025403764DIVD2

Vente sous plis cachetés d'un terrain nu

Maître Ezzeddine Habib en tant que syndic de la faillite de la société «Jannet Immobilière» lance une vente sous plis cachetés concernant deux terrains nus situés à Fouchana, gouvernorat de ben Arous, conformément à l'article 544 alinéa 2 du code de commerce.

Tout intéressé doit retirer le cahier des charges au bureau du syndic de faillite sis au 8, Rue du Koweït, Lafayette 1002 Tunis.

Les offres doivent parvenir au plus tard le 15/12/2025.

Pour plus d'informations, contactez au téléphone : 71.834.458 ou 24.174.990.

2025403766DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'erreur

Décision de changement du contrôleur d'exécution dossier N°709

Tribunal de première instance de Tunis

0848241-A // FABMECA شركة الصناعات الميكانيكية

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'annonce n°2025R03116VEPA2 publiée au Journal Officiel n° 152 du 5 novembre 2025, page 13, où il convient de lire le numéro d'identifiant unique "0848241-A" au lieu de "1260297M".

Pour plus d'information contactez le contrôleur d'exécution Safouen Gaddour Résidence Cherayet Adresse 02 av du Sahel Ben Arous Tél : 20 30 38 39 Fax : 36792730 email : gsafouen@outlook.com

2025R03169RECZ9